

District de la Sarthe de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE Procès-verbal N° 2 Réunion du 08/09/2018



Animateur	Gilles SEPCHAT
Secrétaire de Séance	Jacky MASSON

Gilles SEPCHAT	Présent	Marcel LANDAIS	Présent
Raymond POULAIN	Excusé	Claire GERMAIN	Excusée
Jacky MASSON	Présent	Emmanuel MEDARD	Excusé
Bernard GUEDET	Excusé	Vincent GARNIER	Excusé
Yannick GLOAGUEN	Excusé	Gérard NEGRIER	Excusé

Préambule:

- M. Gilles SEPCHAT, membre du club de MAMERS SA(501980), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Yannick GLOAGEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
Me. Claire GERMAIN, du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Emmanuel MEDARD, du club de ST MARS LA BRIERE (502410), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO(530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission, en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres...) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 €uros sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

- **VALIDATION DU PV n° 1 du 28/08/2018**

- **COURRIERS DES CLUBS, FORFAITS**

La commission enregistre le forfait général des équipes de :

- PARIGNÉ3 (D4 poule D)
- RUAUDIN3 (D4 poule D)

La commission enregistre le forfait de TUFFÉ2 en challenge et appliquera l'article ,,,

La commission enregistre la dissolution de l'entente St COSME2/St VINCENT2 et confirme la participation de l'équipe St COSME2 (seule) en D4 poule B,

La commission approuve la création d'une entente entre ROEZÉ3 et Le MANS CHEMINOTS2

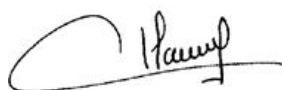
- **TIRAGE DE LA COUPE DU DISTRICT**

Les équipes engagées dans ce premier tour sont réparties en deux groupes Nord et Sud,
Le tirage au sort par les membres présents a donné le tableau suivant (cf page 2).

Equipe recevante		Equipe visiteuse	
Chemire Gaudin A.F.	1	Ste Jamme Sp.	1
Lavare A.S.	1	Tuffe S.C.	1
Dangeul A.F.C.E.	1	St Saturnin C.O.	2
Cures A.S.	1	St Pavace A.S.	1
Mezeray A.S.	1	Auvers Poille U.C.	2
Mulsanne-Teloche As	3	Bazouges-Cre U.S.	2
Requeil A.S.	1	Brulon Patriote	2
St Paterne A.S.	1	Bonnetable Pat.	2
Thorigne A.S.	1	La Chap. St Aubin As	2
Ste Osmane A.S.E.	1	Change C.S.	2
Parennes A.S.	1	Loue C.A.	2
Sarge A.S.	1	St Mars La Briere Us	2
Rouez En Champ. Co	1	Beaumont S.A.	2
Sille Le Philippe Cs	1	Rouillon E.G.	2
Degre F.C	1	La Ferte V.S	2
Coudrecieux E.S.	1	Le Mans Villaret A.S	3
St G. Gault. E.S.	1	Coulaines J.S.	3
Dissay E.S	1	As Brette	1
Gesnes F.C.	1	Le Mans S.O.M.	2
Luche Pringe F.C.	1	Monce En Belin E.S.	2
Marigne Laille F.C.	1	La Suze F.C.	3
Moulins F.C.	1	La Chap. Du Bois Sl	1
Preval F.C.	1	Ancinnes F.C.	1
Fille/Sarthe Sp.	1	Sable/Sarthe F.C.	4
Louailles J.S.	1	Val Du Loir F.C.	1
Ballon S.C.	1	Alpes Mancelles U.S	1
Luceau S.C.	1	Chateau Du Loir C.O.	2
Marolles Les Braults	1	Ruaudin A.S.	2
Le Bailleul Sp.	1	Guecelard U.S.	2
Usap	2	Spay U.S.N.	2
Le Breil U.S.	1	Lamnay A.S.	1
Coulans/Gee U.S.	1	Le Mans Glonnieres	2
La Chap. D'Aligne Us	1	La Fleche R.C.	3
Oiseau Le Petit Us	1	Mamers S.A.	2
Oize U.S.	1	Mansigne U.S.	2
Precigne U.S.	1	Solesmes J.S.	2
La Quinte U.S.R.	1	Connerré Es	1
St Ouen-St Biez U.S	1	Roeze U.S.	2
Vion U.S.	1	Ecommoy F.C.	2
Yvre Le Polin U.S.	1	Allonnes J.S.	2

Prochaine réunion le 22/09/2018

Le Président du District,
Franck Plouse



L'animateur de la commission,
Gilles Sepchat



Le Secrétaire de séance
Jacky Masson

